

**SMICTOM LOT GARONNE BAISE**

**Comité Syndical du 21 juin 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt et un juin à dix-sept trente heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le mercredi 15/06/2022.

Nombre de délégués syndicaux  
en exercice: 24 délégués  
n° ordre 2022-16  
Présents : 19 votants : 19

**Étaient présents : 20 délégués**

**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :**

***Pour les titulaires :*** Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI parti avant le vote de la DL 2022-16, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**7 présents**)

***Pour les suppléants :*** Messieurs Alain MOULUCOU remplaçait M. Alain PALADIN, Olivier REYNES remplaçait M. Georges LEBON, Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET, (**4 présents**)

**Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :**

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

**Albret Communauté :**

***Pour les titulaires :*** Messieurs Robert LINOSSIER, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**)

***Pour les suppléants :***

M. Pascal LEGENDRE remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Lionel LABARTHE remplaçait Mme Valérie TONIN, M. Dominique HANROT remplaçait M. Joël CHRETIEN (**3 présents**)

**Étaient excusés :**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :*** Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Alain PALADIN, François COLLADO

***Albret Communauté :*** Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Laurence BENLLOCH, Messieurs Joël CHRETIEN, Frédéric SANCHEZ, Alain POLO, Dominique BOTTEON, Joël AREVALILLO

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

**AR Prefecture**

047-200020550-20220621-DL2022\_16-DE  
Reçu le 23/06/2022  
Publié le 23/06/2022

**N° Ordre : 2022-16**

**Objet :** RESILIATION BAIL DE DROIT COMMUN AVEC LA SCI DE COMBLAT – BÂTIMENT SIS ZONE INDUSTRIELLE DE COMBLAT 47230 BARBASTE

Vu les statuts du SMICTOM LGB,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le bail de droit commun du 30/12/2011 entre la société JLCP et le SMICTOM LGB,  
Vu la notification en date du 09/09/2021 de changement de propriétaire de la société JLCP au profit de la SCI de Comblat,

Il est rappelé que par acte du 30/12/2011, un bail de droit commun a été conclu entre la société JLCP et le SMICTOM LGB, relatif à la location d'un entier bâtiment d'une surface de 1 080m<sup>2</sup> environ sur un terrain d'une surface de 1 000m<sup>2</sup> environ, ledit terrain clôturé et goudronné, en contiguë un terrain de 8000m<sup>2</sup> environ nettoyé le tout sis Zone Industrielle de Comblat 47 230 BARABASTE.

Ce bâtiment a notamment vocation à accueillir les bennes du syndicat.

Par courriel du 3 avril 2022, la SCI de COMBLAT a signifié au SMICTOM LGB son souhait de résilier amiablement le bail de droit commun pour la partie relative au terrain, en maintenant l'intégralité du loyer.

Dans ces conditions, et compte tenu de la construction du site technique ayant pour objet d'accueillir l'intégralité des matériels du SMICTOM LGB, il est proposé de résilier l'intégralité du bail.

Sur la période transitoire entre la fin du bail et la livraison du site technique de CANTIRAN, il est proposé de stocker les bennes concernées, dans les locaux des services techniques de la voirie d'Albret Communauté à VIANNE.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ▶ **D'approuver** la résiliation du bail de droit commun avec la SCI de COMBLAT pour le bien sis zone industrielle de Comblat 47 230 BARBASTE,
- ▶ **De préciser** qu'une convention d'occupation temporaire des locaux des services techniques de la voirie d'Albret Communauté à VIANNE sera signée avec la communauté de communes, pour accueillir pour partie les bennes du syndicat jusqu'à la livraison du site technique de CANTIRAN à VIANNE,
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 23/06/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Le Président  
Alain LORENZELLI